

MAIRIE D'ORBEIL
1, Rue des Ecoles
63500 ORBEIL



☎ : 04.73.89.19.16

☎ : 04.73.89.08.49

mairie.orbeil@wanadoo.fr

www.orbeil.fr

DECHARGE POUR SORTIE ANTICIPEE

Préambule

Durant les heures d'accueil périscolaire et de restaurant scolaire, les enfants sont sous la responsabilité de la commune.

Aussi aucune présence de personnes extérieures au service n'est autorisée sur les lieux de repas, dans la cour et dans le groupe scolaire.

En cas d'urgence, l'enfant sera autorisé à partir avec un des parents après signature d'une décharge obligatoire.

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de père (1)
 mère

de l'enfant

déclare récupérer mon enfant aujourd'hui le

àheures

jusqu'à heures

et décharger ainsi la commune d'Orbeil de la garde de mon enfant heures indiquées.

Fait à Orbeil, le

Signature

(1) Rayer la mention inutile